



## Section du Morbihan



*« Résister est un verbe qui se conjugue au présent » Lucie Aubrac*

## **CAPL des 11 et 19 septembre 2017 « recours en révision du Compte Rendu d'Entretien Professionnel »**

### **Déclaration liminaire**

En introduction, Solidaires Finances Publiques a lu une déclaration liminaire :

Madame la Présidente,

Le bilan des derniers mois est terrible en matière de gestion des personnels de la DGFIP. La conjonction de la politique gouvernementale (PPCR, RIFSEEP) et de la politique DGFIP menée par nos anciens ministres et notre Directeur Général actuel conduisent à des reculs historiques.

Dès 2014, Solidaires Finances Publiques avait tiré la sonnette d'alarme sur les dangers du nouveau cadre uniformisé que voulait mettre en place le Gouvernement avec le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

La suppression des réductions d'ancienneté va permettre d'économiser sur le dos des fonctionnaires 400 millions d'euros. Les promotions par tableau d'avancement verront à court terme le règne de la pression et de l'arbitraire.

Solidaires Finances Publiques dénonce la politique antisociale et brutale menée main dans la main par le Gouvernement et les autorités de la DGFIP. Elle met à bas des décennies d'acquis sociaux offrant aux agents comme à la collectivité professionnelle des règles stables donnant un peu de sérénité et de visibilité aux agents sur leur carrière.

Solidaires Finances Publiques exige :

– des carrières linéaires, revalorisées et sans barrage de grade au sein d'un corps ;

– un repyramidage de la DGFIP par des plans de qualification élevés ;  
– un régime indemnitaire sans part variable individualisée qui soit revalorisé.

S'agissant de cette CAPL, Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer l'entretien professionnel instauré par le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 et ce depuis sa mise en place.

La version 2017 à la sauce PPCR de l'évaluation professionnelle est encore plus dévastatrice puisqu'elle conditionnera les évolutions de carrière (tableau d'avancement, liste d'aptitude) et n'accordera plus le moindre mois d'accélération aux agents : la catégorie B (contrôleurs et géomètres) dès 2017, puis l'ensemble des agents en 2018.

A ce stade, il est nécessaire de rappeler que l'évaluation individuelle n'entre pas dans les valeurs du service public : un dispositif de nature contractuelle est par définition contraire à la neutralité à laquelle sont astreints les fonctionnaires, contraire à l'égalité des citoyens devant l'application de la législation et à un déroulement statutaire des actes de gestion.

L'entretien, un dialogue tronqué :

Dès lors que ni l'évaluateur ni l'évalué ne disposent d'une quelconque autonomie sur les charges et les moyens, la fixation d'objectifs se réduit à des considérations secondaires au coeur des métiers et l'évaluation des résultats à des données subjectives.

Quand parle-t-on du travail réel, de l'organisation du travail, des questions concrètes ? Certainement pas dans le cadre de l'évaluation individuelle.



# Section du Morbihan

Solidaires Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions dans le cadre des collectifs de travail.

Solidaires Finances Publiques revendique :

- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions,
- son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière,
- une linéarité de carrière sans obstacles.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Nous constatons cette année encore que trop de profil croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire.

Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique. Ce système est lourd et chronophage, ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas réellement d'avancées.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence et réaffirment que

tous les agents, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique. Pour les A et C, Solidaires Finances Publiques exige que toutes les réductions d'ancienneté conservées en prévision de cette CAPL soient utilisées, d'autant plus qu'il s'agit de la dernière année d'attribution de réductions pour ces catégories.

Solidaires Finances Publiques attend de cette CAPL un examen attentif des situations évoquées.

La Direction nous a communiqué les chiffres suivants :

**844 agents évalués dans le Morbihan**

**56 agents ont boycotté l'entretien professionnel**

**18 agents ont fait un Recours Hiérarchique**

**13 agents ont fait un Recours en CAPL**



## **CAPL n° 1 - 11/09/2017 Catégorie A**

1 dossier a été examiné et a obtenu 2 mois de réduction d'ancienneté

## **CAPL n° 2 - 19/09/2017 Catégorie B**

5 dossiers ont été examinés

4 agents ont obtenu partiellement satisfaction

1 recours a été rejeté en totalité

## **CAPL n° 3 - 11/09/2017 Catégorie C**

7 dossiers ont été examinés

2 agents ont bénéficié de 1 mois de réduction d'ancienneté

1 agent a bénéficié de 2 mois

4 recours d'agents ont été rejetés totalement



# Section du Morbihan

Une fois encore, nos représentant-e-s en CAP locales se sont battu-e-s avec conviction pour la défense individuelle de chaque agent qui nous avait donné mandat.

Le système d'évaluation reste une épreuve mal vécue par les agents déjà confrontés aux surcharges de travail.

**Les Organisations Syndicales du Morbihan comme Solidaires Finances Publiques 56 ont voté "contre" les propositions de l'Administration dès lors que l'agent défendu n'a pas obtenu entière satisfaction sur l'ensemble des points de sa demande**

Solidaires invite tous les agents qui n'ont pas obtenu entière satisfaction à rédiger un recours en CAP Nationale. Il doit être adressé à l'Autorité Hiérarchique par courriel sous les 15 jours de la date d'accusé de réception de la notification de la décision de la CAPL, avec copie au chef de service et à la responsable de la Gestion des Ressources Humaines.

**Solidaires Finances Publiques te rappelle qu'il n'est jamais vain de faire appel. Nos militant-e-s sont à ta disposition pour la rédaction de ton appel national**

## **Les élu-e-s de Solidaires Finances Publiques en CAPL du Morbihan**

### **Catégorie A**

Annie RENAUD – Véronique TECHER  
Christine MONCOMBLE

### **Catégorie B**

Yannick LE SAUSSE  
Catherine LE GUERN - TROALIC  
Françoise MATHIEU  
Florence HAMONOU  
Colette LE FALHER - Nicolas LHUILLERY

### **Catégorie C**

Carole ROSOLEN – Nathalie MOREAU  
Véronique DIVET

